

Les PIAL sont des outils de gestion purement comptable dont le but est de faire accompagner plus d'élèves par le plus petit nombre possible d'AESH. Sous prétexte de « mutualisation » et de « flexibilité », il s'agit de maximiser le nombre d'élèves suivi-es par chaque AESH, tout en réduisant drastiquement le nombre d'heures d'accompagnement par élève.

### Pour les AESH

- ◆ Affectations sur plusieurs établissements, parfois sur une même journée
- ◆ Réaffectations du jour au lendemain par simple appel ou texto
- ◆ Emplois du temps modifiables de semaine en semaine
- ◆ Accompagnement des élèves sur des temps plus courts et difficulté à pouvoir établir une relation de confiance et assurer le suivi des élèves accompagnés
- ◆ Impossibilité de travailler avec les équipes enseignantes de façon cohérente
- ◆ Pressions hiérarchiques
- ◆ Détournement des heures d'activités connexes hors cadre de leurs missions
- ◆ Chaîne hiérarchique rendue volontairement floue
- ◆ Risque constant de perdre son deuxième emploi à force d'affectations changeantes
- ◆ Difficultés d'organisation et frais de garde d'enfants augmentés (temps de trajet rallongés et changements réguliers d'emploi du temps)

### Pour les élèves

- ◆ Perte de repères
- ◆ Perte de motivation
- ◆ Autonomie non acquise et forcée
- ◆ Moins d'adaptation des apprentissages
- ◆ Situations d'échec / d'isolement/ de perte de confiance en soi/ d'angoisse/ de souffrance
- ◆ Risque de déscolarisation partielle ou totale

### Pour les enseignant·es

- ◆ Disparition de l'AESH à l'heure suivante et/ou du jour au lendemain
- ◆ Surcharge de travail pour pallier l'absence d'AESH
- ◆ Différent-es AESH pour un-e même élève
- ◆ Impossibilité de temps de concertation réguliers avec l'AESH ne permettant plus de suivi pédagogique cohérent et adapté au handicap de l'élève

### Pour les familles

- ◆ Manque accru de visibilité sur le nombre d'heures d'accompagnement de leurs enfants
- ◆ Demandes de garder leurs enfants au domicile par défaut d'accompagnement
- ◆ Perte de repères sur le suivi effectué, et difficulté voire impossibilité d'identifier quel-les AESH accompagnent leurs enfants
- ◆ Manque de communication et de transparence
- ◆ Combat encore plus rude pour l'obtention de notifications d'aide humaine et d'heures suffisantes

### La CGT Educ'Action exige

- ◆ l'abandon des PIAL ;
- ◆ un statut de fonctionnaire catégorie B ;
- ◆ un salaire temps plein équivalent à 1,4 fois le SMIC dès 24h d'accompagnement, et l'arrêt du recours au multi-employeur ;
- ◆ la titularisation immédiate sans condition de concours ni nationalité ;
- ◆ une formation professionnelle initiale qualifiante (INSPÉ) de 24 mois avant la prise de poste ;
- ◆ des affectations sur deux établissements ou écoles au maximum ;
- ◆ le respect strict des missions ;
- ◆ la création de brigades de remplacement en cas d'AESH absent·e ;
- ◆ l'accès aux primes REP/ REP+ et à l'indemnité SEGPA / EREA / ULIS.